CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMME THEMATIQUE DE RECHERCHE
GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DU CAMES

Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326
ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **(CAMES)**.
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 **(BURKINA FASO)**

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34
Fax : (226) 50 36 85 73
Email : cames@bf.refer.org
Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche

Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: https://sjifactor.com/passport.php?id=23550
HAL: https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120
Mir@bel: https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4ème édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « ***Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique*** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5ème journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.
L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO,** MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE,** MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI,** MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Brouxdelsmaël KOFFI,** MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI,** MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE,** PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA,** MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication
Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint
Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef
Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint
Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue
Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378
Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :
Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:
Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :
Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :
Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :
Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:
Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :
Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :
Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :
Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com
Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :
Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com
Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazeboh Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.
À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :
Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :
Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :
Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : *Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire I de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.*

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme …), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif *: nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.*

Pour les sources sur internet : *indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.*

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE
BOUAGNON-DROUBLY Rita……1-15

LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, **N'gnanda Anne-Marie KOUADIO** et N'GORAN Ekian Noël ……..…….……16-29

DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ
OUSSOU Kouadio Jean Richard ……30-44

LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi ……45-60

LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)
Steeve Elvis ELLA …….……61-71

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES
BROU Marie Sylvana …….……72-87

AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé ……..…….……88-104

***MA SANTÉ SOUFFRE* DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE** BLÉ Kain Arsène ……..…….……..105-116

BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) ……..…….……..117-129

NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE
GBAKA Loulou Guy ……..…….……..130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline ……..…….……..151-171

LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES
EKPO Kouadio Victorien ……..……...……..172-184

POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana ……..……...……..185-199

LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .200-218

DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AWOKPE Kodjo, **DANDONOUGBO Iléri** et **AGBAMARO Mayébinasso** ……...219-235

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond ……..……...……...……..236-257

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck …..……...…….....……..258-273

L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS *LA MER À L'ENVERS* DE MARIE DARRIEUSSECQ
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH ……..……...…….....……..274-285

LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE
SILUE Tangologo ……..……...…….....……..286-301

LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES
SOULEYMANOU Kadouamai ……...…….…….....……..302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE
BAMBA Ladji ……..……..…….…….....……..325-337

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ,
MOYOU Jeanne Dominique …...…….…….....…..…..338-361

CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994
DJE Yao Lopez ……..……..…….…….....….....362-376

GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)
BAMBA Mansé ……..……..…….…….....….....377-391

LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE
ELLA Kouassi Honoré …..……..…….…….....….....392-406

EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA
KINDA Augustin ……..……..…….…….....….....407-421

LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE
KOFFI Kouadio Fabrice ..……..…….…….....….....422-439

CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900
KOSSOU Sovi ……..……..…….…….....….....440-461

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)
Ekian Noël N'GORAN ……...…….…….....….....462-477

COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO
SORO Kassoum ……..……..…….…….....….....478-495

POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS
SOUMAHORO Sainghot ...…….…….....…….....496-512

LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI …….....…….....513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?
KOUASSI Assanti Olivier …….....…….....531-546

MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)
YEO Mamadou ……..……...…….....….....547-560

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?
AYENAGBO Kossi ……...…….....….....561-578

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....….....579-602

GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE
LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy …….....….....603-623

GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES
KONE Kapiéfolo Julien …….....….....624-642

GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué 643-661

GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES
KONAN N'Guessan Olivier …….....….....662-677

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE
ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise ….....….....678-693

LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY …….....….....694-711

GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE
BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire .....….....712-728

CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE

DOUFELGOU I AU NORD TOGO
DJALNA Kouyadéga …….....….....729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....….....770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES
ILAHIRI Mylène Stéphanie …….....…….....787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ
KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé .....…….....805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin ….....825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE …….....847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)
KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué …….....865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN 884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE
Robert NGOMEKA …….....…….....903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO …….....918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN
SANAMA AMBASSA …….....…….....932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?
SEY Henri Joël …….....…….....950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)
SISSOKO Pierre Soriba ….....…….....968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES
TATA Gaston Gabriel ….....…….....985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?
TOB-RO N'Dilbé ….....…….....1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima ….....…….....1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE
Boni Hyacinthe KPANGBA .....…….....1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI
ALASSANE Abdourazakou .....…….....1055-1067

Gouvernance socioéconomique

LA GOUVERNANCE EN RELIGION :
ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE

ELLA Kouassi Honoré
Université Alassane Ouattara / Bouaké / République de Côte d'Ivoire
Philosophie / Philosophie de la Religion

RESUME

L'aspiration à la bonne gouvernance tant socio-politique, économique, hospitalière qu'universitaire, est une exigence fondamentale et même une permanente mise en demeure des sociétés modernes. Nos organisations sociales se dotent, à l'effet d'une bonne gouvernance, d'instruments, d'actions et d'outils d'évaluations objectifs à même de tracer les sillons de la qualité. Le domaine religieux s'inscrit aussi dans cette logique : tant au niveau des institutions religieuses qu'à l'échelle individuelle du vécu religieux, tant au niveau des religions dites révélées qu'au niveau des religions traditionnelles (africaines), des exigences de bonne gouvernance collective et individuelle s'imposent aux pratiquants. Mais, quel type de gouvernance pourrait conduire de façon efficiente à une bonne gouvernance en religion ? Sur la maquette de cette interrogation principale se joue la possibilité d'un archétype de toutes les gouvernances : quêter entre les principes rationnels scientifiquement collectés avec en prime les exigences de suivi-évaluation d'une part et, de l'autre, la réalité plastique de la dimension spirituelle tendant à l'irrationnalité mystique du sujet humain qu'il s'agit de gouverner. Suivre, à partir des méthodes analytique et comparative, ce chemin de crète dont la sinuosité parcourt à la fois le rigorisme des sciences de la nature et la souple appréhension de la dynamique mystique, est l'ambition du présent article qui élabore des pistes pour une gouvernance humaine où la dimension spirituelle de l'homme et le religieux pourraient occuper une place de choix dans un monde dont la tendance est à l'unidimensionnalité.

Mots-clés : Gouvernance, Irrationnel, Plasticité, Religieux, Rigorisme rationnel.

GOVERNANCE IN RELIGION :
BETWEEN RATIONAL RIGOR AND MYSTICAL-IRRATIONAL PLASTICITY

ABSTRACT

The aspiration for good gouvernance, whether socio-political, economic, hospital, or academic, is a fundamental requirement and even a constant reminder of modern societies. To achieve good governance, our social organizations equip themselves with objective instruments, actions, and evaluation tools capable of charting the course of quality. The religious sphere also follows this logic : both at the level of religious institutions and at the individual level of religious experience, both at the of so-called revealed religious and at the level of traditional African religious, practitioners are subject to collective and individual governance requierements. But what type of governance could efficiently lead to governance in religion ? The possibility of an archetype of all governance is at stake on the model of this main question : to search between the scientificalty collected rational principles with the added bonus of monitoring and evaluation requierements on the one hand and, on the other, the plastic reality of the spiritual dimension tending towards the mystical and comparative methods, this Cretan path whose winding runs through both the rigor of the natural sciences and the flexible understanding of the mystical dynamic, is the ambition of this article which develops avenues for human governance where the spiritual dimension of man and where the religious could occupy an importance place in our world whose the tendency is the one-dimensionality.

Keywords: Governance, Irrational, Plasticity, Rational Rigorism, Religious.

INTRODUCTION

Gouverner ne convoque pas seulement une organisation institutionnelle, mais un art à géométrie variable dont les variances consistent en une adaptabilité aux domaines et aux circonstances. C'est pour répondre à cette exigence d'adaptabilité que le concept de gouvernance entendue comme stratégies managériales de gestion tend à s'imposer à tous les domaines de nos sociétés modernes. Cette extension s'accompagne d'exigences rationnelles, d'instruments, d'actions et d'outils d'évaluations objectifs à même de tracer les sillons de la qualité. On parle alors de bonne gouvernance s'imposant comme archétype de gestion moderne. Mais, une incontournable réalité sociale est aussi le fait religieux qui a, d'une part, une dimension sociale et une dimension individuelle, d'autre part, une dimension institutionnelle et une dimension mystique en tant qu'appel au tout-autre sacré. Là où l'institution sociale s'auriole du sacré, s'ouvre une porte sur le nébuleux, sur l'au-delà du rationnel et de la planification

rigoureuse et mathématique. Se pose alors la question de savoir si les exigences de la bonne gouvernance sont applicables au domaine religieux (et à quelle fin). Cette interrogation centrale constitue, d'une part, une invitation à effectuer une clarification conceptuelle entre gouvernement et gouvernance pour mieux cerner les aboutissants de cette bonne gouvernance érigée en norme prioritaire de gestion moderne et, d'autre part, une invitation à s'interroger sur la bonne gouvernance en matière de religion en tenant compte de la plasticité individuelle et collective du religieux. En d'autres mots, l'interrogation centrale de l'applicabilité des exigences de la gouvernance du religieux suscite deux interrogations subséquentes : quelle est la consistance de l'évolution conceptuelle du gouvernement à la gouvernance ? En quoi la gouvernance sociétale diffère-t-elle de la gouvernance religieuse et quelle conséquence dégager de cette divergence ?

1. DU CONCEPT DE GOUVERNEMENT AU CONCEPT DE GOUVERNANCE

Concept relativement récent pour désigner globalement l'art de gouverner, la gouvernance est le fruit d'une évolution ou d'un passage lié au projet démocratique de gérer avec performance et moins d'autoritarisme la société et tous ses démembrements. Quelle est la consistance de l'évolution conceptuelle du gouvernement à la gouvernance ? Telle est la question dont la prise en charge à ce niveau est portée par une double démarche : l'évolution conceptuelle de l'institution et de l'art de gouverner et la position mitoyenne dans laquelle se trouve l'exigence de bonne gouvernance.

1.1.Du gouvernement à la gouvernance

Anciennement nommé « direction politique ou administrative », le terme gouvernement renvoie à deux ou trois signifiés : l'organe du pouvoir exécutif, la constitution politique de l'État (ou système de gestion choisi) et l'action de diriger (la manière spécifique de gérer une organisation ou un État). En son premier sens, comme organe du pouvoir exécutif, le gouvernement renvoie au premier dirigeant de l'État (le chef de l'État et/ou le premier ministre) et au corps des ministres. Comme tel, le gouvernement est une institution à la tête d'un État appelé à le gérer sur les plans politique, administratif, économique, en mettant en place une stratégie de gestion pour la conduite des citoyens sur un territoire déterminé et autonome. Depuis John Locke et Montesquieu consacrant la séparation des pouvoirs, le gouvernement ainsi entendu, est un pouvoir, le pouvoir exécutif, limité par deux autres pouvoirs qu'il limite réciproquement : le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. S'inspirant, dans son

Gouvernement civil, du modèle britannique de son temps, John Locke pose que le pouvoir législatif qu'il considère comme le plus important des trois, doit être tenu par le Parlement représentant les intérêts des citoyens, alors que le pouvoir exécutif, simple délégation du Parlement et devant veiller à l'application de ses décisions, doit être tenu par un monarque héréditaire entouré par un corps gouvernemental. Montesquieu (1969, p. 7) écrivait que « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Notons que, comme pouvoir, le gouvernement incarnant le pouvoir exécutif a le devoir de prendre des décisions, des décisions à caractère obligatoire, pour le territoire administré.

En plus d'être un organe ou une institution dont les membres constituent l'autorité suprême de gestion, le gouvernement se donne aussi comme un mode particulier de gestion. Comme tel, le gouvernement prend le sens de système de gestion ou de régime politique. Avec Locke, le gouvernement prend déjà ce sens de système de gestion mis en place pour appliquer les décisions législatives émanant de la volonté du peuple. On parlera alors de gouvernement démocratique, de gouvernement communiste, de gouvernement libéral, de gouvernement républicain, de gouvernement totalitaire, de gouvernement aristocratique, etc., selon que le système de gestion adopté laisse respectivement plus de place à l'expression individuelle, à l'expression communautaire, à l'économie du marché, à l'application stricte de la loi, au monarque, à une élite dirigeante. Ce qui prévaut dans cette approche du concept de gouvernement, c'est l'idée d'une régulation par un mode de gestion des hommes. Par-delà l'institution, c'est le système ou le régime de gestion qui est priorisé dans cette approche. Demeure l'idée du caractère obligatoire dans la régulation à prendre en compte. Toujours est-il que de cette de façon de concevoir le gouvernement, à poser que le gouvernement est à définir aussi comme l'art de gouverner, il n'y a qu'un pas qui est franchi par la troisième approche du concept.

Le gouvernement comme art de gouverner ou de diriger dépasse l'institution étatique et le régime politique mis en place pour se donner comme une abstraction ouverte à toutes les formes de gestion de toutes les entreprises humaines. Le gouvernement ici n'est rien de plus que le fait de gérer en vue d'une fin. Ce fait peut requérir un organe de gestion à la tête d'un État (et devenir un gouvernement étatique) et peut exiger un mode particulier de gestion (pour se donner comme un système de gestion ou régime politique). Mais, ce fait peut transcender la dimension politique pour devenir un mode de gestion d'une organisation sociale, d'une administration publique ou privée, d'une entreprise structurée, d'une institution sociale comme une école ou une université.

D'un point vue historique et philosophique, la critique de l'État aboutit à une mise en crise du gouvernement d'État comme instance de gestion des intérêts de peuple dont la volonté est exprimée dans les lois adoptées par le pouvoir législatif. Ainsi, l'anti-autoritarisme et l'anti-étatisme des Lumières et du XIXe siècle invitent à ne plus percevoir le peuple comme une entité naturellement homogène dirigée par une autorité de droit divin, mais comme un groupe parcouru par des tensions et conflits sociaux entre classes sociales. L'art de gouverner consiste désormais donc à gérer en tenant compte des clivages et des réalités disparates. Il s'agit de passer d'une gestion où la base doit s'adapter aux exigences du sommet qui décide de et dans son intérêt à une gestion où c'est la base qui dicte le mode de gestion au sommet. Le sujet gouvernant n'est plus roi, mais serviteur du corps social. Il s'est opéré une rupture dans le concept du gouvernement pris ainsi comme art de gouverner. Cette rupture ne s'opère pas dans le seul champ politique ou étatique : elle pénètre les superstructures à l'intérieur des États et invite à une souplesse dans la gestion.

C'est pour marquer cette rupture-évolution qu'émerge le concept de gouvernance sur les cimes du gouvernement entendu comme mode ou art de gouverner. Petit à petit, sous l'impact des philosophies et mouvements révolutionnaires, le concept de gouvernement est en passe de céder à celui de gouvernance qui est une extension du pan souple du gouvernement comme simple art de gouverner. Qu'est-ce donc que la gouvernance ?

Comme écrit J. Pitseys (2001, https://doi.org/10.3917/riej.065.0207), « la gouvernance évoque le plus souvent une définition plus flexible de l'exercice du pouvoir, reposant sur une plus grande ouverture du processus de décision, sa décentralisation, la mise en présence simultanée de plusieurs statuts d'acteurs ». Et de préciser qu'elle évoque plus une stratégie managériale de gestion des humains qu'une manière de penser l'action publique d'une structure précise. On pourrait même poser que le concept de gouvernance renvoie plus à une commodité conceptuelle et descriptive, à une idéalité normative de gestion, qu'à une réalité. Mais, le monde politique et le monde des affaires en font rapidement un principe de gestion devant s'imposer à tous les domaines de l'existence sociale. La Banque Mondiale, selon Couplet et H Heuchenne (2005, p. 2), « traduit la gouvernance comme "la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement" ». Ils précisent que l'origine de ce concept, comme celui de « bonne gouvernance », est à rechercher auprès de cette Banque qui l'a utilisé à la fin des années 1990 pour parler des réalités des pays tout en respectant son principe de ne pas intervenir dans la « politique » des pays et trouver une autre issue face aux échecs répétés des politiques d'ajustement structurel.

Mais ce concept aux contours flous qui va s'imposer aux gouvernements dans leurs gestion des États, va rapidement donner lieu à une inflation (dans tous les domaines de la société et dans ceux des entreprises) et à une classification (bonne ou mauvaise gouvernance) des gouvernements et des instances dirigeantes. La gouvernance, plus qu'un simple gouvernement, au sens d'un art de gouverner, devient une stratégie managériale avec des exigences, des principes à respecter pour prétendre à l'estampille de « bonne gouvernance » et au développement social et humain.

1.2.L'exigence de bonne gouvernance : entre gestion humaniste et rigorisme scientifique

Nous l'indiquions, sous l'égide de la Banque Mondiale et des sciences économiques et administratives, le concept de « bonne gouvernance » devient un vecteur indispensable à toute politique cohérente et efficace de développement. Quel que soit le domaine d'application, la gouvernance se verra affublée de règles procédurales et de principes précis. Par-delà les administrateurs, la bonne gouvernance requiert ainsi les exigences procédurales suivantes : la définition d'une stratégie et de moyens de sa mise en œuvre, l'identification des risques liés à la mise en place et à l'évaluation de la gestion, l'utilisation des ressources en responsabilité, le respect des intérêts des parties prenantes et la prise en compte de leurs points de vue dans la conduite des stratégies, l'évaluation du niveau de réalisation des objectifs et correctifs éventuels pour y parvenir. L'objectif de ces stratégies est la mise en place d'une démarche logique et objective à même d'aboutir à la bonne gouvernance dont la finalité serait, en dernier ressort, le développement humain et social. C'est pourquoi, à ces exigences procédurales il faut adjoindre ce qu'il est convenu d'appeler « les principes de la bonne gouvernance ». Ces principes peuvent varier en fonction des organismes de décision et des domaines d'application. Mais, on peut, en rapprochant les principes édictés par le Conseil Européen, ceux du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et ceux de la Banque Mondiale, dégager les principes de bonne gouvernance suivants :

1. Transparence : les processus décisionnels et les résultats doivent être clairement communiqués
2. Responsabilité : les décideurs doivent être tenus responsables de leurs actions et de leurs résultats.
3. Participation : les parties prenantes doivent être impliquées dans les processus décisionnels pertinents.

4. Equité : les décisions doivent être prises de manière juste et équitable pour toutes les parties prenantes concernées.
5. Orientation vers les résultats : les décisions doivent être prises en fonction des résultats souhaités.
6. Prise de décision éclairée : les décisions doivent être prises sur la base d'informations précises, pertinentes et fiables.
7. Orientation vers la durabilité : les décisions doivent être prises en considérant l'impact à long terme sur l'environnement, la société et l'économie.
8. Intégrité : les décideurs doivent agir avec honnêteté, éthique et professionnalisme.
9. Adaptabilité : les processus de gouvernance doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux changements et aux situations imprévues.
10. Cohérence : les politiques et les pratiques de gouvernance doivent être cohérentes dans l'ensemble de l'organisation ou du système gouverné (https://youmatter.world).

On notera que ces principes qu'on n'aurait pas tort de qualifier de « 10 commandements de la bonne gouvernance », visent non seulement à objectiver la gestion, mais encore à dégager un ensemble d'obligations de contrôle et d'exigences de rendre compte de toute gestion publique. Le souci de transparence des structures de gestion et de processus décisionnels, voilà l'aboutissant de la bonne gouvernance. La gouvernance se donne alors comme une démarche de régulation et de contrôle où le contrôlant est lui-même soumis au contrôle de ceux qu'il a à contrôler.

On notera aussi que la gouvernance, la bonne, se donne comme une démarche flexible parce qu'adaptable non seulement à divers domaines d'application, mais aussi « aux changements et situations imprévues » (9e principe). En cela, elle diffère du gouvernement qui a un caractère impératif. Le paradoxe c'est que, en même temps que la gouvernance se veut souples, les procédures et les « commandements » de la bonne gouvernance se donnent comme des règles objectives et impératives de gestion dite efficiente et ne laissent pas, ou très peu, de place à l'improvisation et au charisme individuel du décideur. En d'autres mots, l'ambition de plasticité de la bonne gouvernance, sa quête de souplesse, échoue devant le caractère impératif des exigences procédurales et des principes. C'est pourquoi, la bonne gouvernance se heurte à la plasticité des religions, autant que les gouvernements entretiennent des rapports contrastés avec les pouvoirs religieux. Mais, nous y reviendrons.

Notons encore dans l'immédiat que, reposant sur une plus grande ouverture et décentralisation de la démarche décisionnelle, la bonne gouvernance démocratise l'axe de

décision et soumet le régulateur à la régulation qui commence par une auto-régulation. Suivant les règles, les dirigeants, qu'ils soient hommes d'État ou chefs d'entreprise, sont soumis à une évaluation permanente de son action. Ainsi, la Banque Mondiale pourra, sur la base des exigences de la bonne gouvernance, distribuer les bons et les mauvais points et conditionner ses prêts aux seuls bons élèves qui respectent dans le domaine politique et social les exigences de la bonne gouvernance. N'est-ce pas que c'est la main qui donne qui ordonne ? Encore une fois, l'action unilatérale des gouvernements qui est invitée à céder le pas à un mode consensuel de gestion, se retrouve à dégager des règles tout aussi impératives dans son processus comme dans ses finalités. Alternative à l'impératif des gouvernements, situant le pouvoir de gérer à l'intercession des sphères économique, publique et associative, la gouvernance se dote d'outils d'objectivation et d'évaluation qui tendent à enfermer le concept dans d'autres ensemble d'impératifs.

Notons en définitive que, plus que l'art de gouverner dont elle est la dérivée immédiate, la gouvernance, pour être bonne, se veut une démarche dont la flexibilité en fait une démarche adaptable à divers domaines de l'action humaine. La diversité des principes et des stratégies d'action en fait une démarche plus qu'une fin, une démarche dont les paradigmes[1] invitent à la communication et à la responsabilité dans la gestion. Mais l'axe paradigmatique est-il applicable au religieux ? Autrement dit, le paradigme de la bonne gouvernance en économie et politique est-il applicable au domaine religieux ? Là s'ouvre l'analyse de l'efficience de la bonne gouvernance en matière de religion.

2- DE LA BONNE GOUVERNANCE DU RELIGIEUX

On n'aurait pas tort de faire observer cette vérité que les rapports conflictuels entre États et religions, entre gestion sociale et pouvoir religieux, en plus d'être aussi anciens que l'organisation sociale, revêtent une diversité de formes dont l'enjeu est de phagocyter l'autre ou de se défendre de la phagocytose de cet autre. Ainsi, l'ambition dans le Moyen-Âge occidental et religieux était clairement de donner une dimension sacrale au pouvoir politique et de bénéficier de l'appui des États, alors que les Lumières se sont employés à confiner le religieux dans la sphère privée et plus tard d'en nier tout intérêt au nom de la rationalité triomphante. En Afrique où le religieux est présent dans « tout ce que fait l'Africain comme ce qui innerve et accompagne chacun de ses gestes », selon l'heureuse formule de Dibi Augustin (2018, p. 49), ce conflit entre pouvoir politique et pouvoir religieux, bien qu'étant pour la plupart du temps

[1] Ce terme de « paradigme » est sans doute préférable à celui de principe en ce qu'il se donne comme un modèle ouvert à des déclinaisons, une base déclinable, à la différence de « principe » qui se veut impératif.

simples et épisodiques récupérations géostratégiques, peut prendre certaines fois des formes déplorables[2]. Mais ce rapport conflictuel dans les domaines politique et scientifique, n'est qu'un pan collatéral de la présente analyse qui porte plutôt le regard, non sur le lien gouvernance et religion, mais sur la bonne gouvernance en matière de religion. Il s'agit ici de l'applicabilité des exigences scientifico-managériales de bonne gouvernance au domaine religieux. Pour ce faire, nous envisagerons, d'abord, dans une mise en rapport comparative, la gouvernance socio-politique et la gouvernance du religieux. Nous poserons ensuite la double plasticité du religieux comme un signe limitant du rigorisme naissant de la bonne gouvernance.

2.1- La bonne gouvernance de l'entreprise sociale et la bonne gouvernance du religieux : regards croisés sur deux finalités de la bonne gouvernance

« Même si la gouvernance n'est pas prédominante dans toutes les politiques et les arènes de prise de décision politique, elle est devenue le mode de régulation politique prévalant dans nos sociétés riches, fonctionnellement différenciés, multiculturelles et démocratiques et semble bien s'adapter à la gestion politique et à la régulation du phénomène religieux » (A. Benz / Y. Papadopoulos, 2006, p. 2). Cette affirmation ne dit pas assez que cette injonction de bonne gouvernance est, à la vérité, à géométrie variable. La bonne gouvernance comme régulation managériale et politique n'est pas la bonne gouvernance du religieux tant au niveau de la finalité qu'au niveau procédural.

Au niveau procédural, en effet, la démarche qualité en vue de la bonne gouvernance politico-économique diffère de la perspective religieuse de la bonne gouvernance. Définir un objectif, les moyens stratégiques et humains de l'atteindre et évaluer la mise en œuvre de tels moyens, cette procédure fait appel à une démarche objective et rigoureuse difficilement applicable au domaine religieux où le référent échappe à toute rationalité rigoureuse. Le croyant a la conviction d'une intimité avec le divin qui est au-delà des règles humaines. Comment expliquer à une personne qui se dit plongée dans l'intimité divine et recevant sous inspiration divine ses règles d'action, qu'il lui revient de définir une stratégie d'approche du divin, stratégie

[2] Tel fut en Algérie le cas du FIS [Front Islamique du Salut], cette formation politique militant pour la création d'un État islamique fondé sur le Coran et la Sunna. Créé en mars 1989, le Front Islamique du Salut (FIS) n'a existé légalement que durant trois années. En mars 1990, il a obtenu la majorité des voix lors des premières élections municipales libres en Algérie. Mais sa victoire au premier tour des élections législatives, le 26 décembre 1992, a entraîné, sous la pression des militaires, l'interruption du processus électoral. Dès janvier 1992, une partie de ses militants et sympathisants sont passés à la lutte armée. La cour d'Alger a prononcé la dissolution du FIS le 4 mars 1992.
(Cf "Front islamique du salut [FIS]." Microsoft® Encarta® 2009, 2008)

.

dont il aura à évaluer l'application ? Comment dire à « l'homme de Dieu » de définir des règles objectives de gestion de sa vie et de celle de la communauté religieuse dont il a la charge ? Ces règles n'ont-elles pas été données de toute éternité dans les livres saints ou dans les pratiques ancestrales ? N'est-ce pas au temps et aux vicissitudes sociales de s'adapter aux règles inamovibles du divin ? Il faut écouter en cela l'Ecclésiaste : « J'ai reconnu que ce que Dieu fait durera toujours, qu'il n'y a rien à y ajouter et rien à en retrancher (…) Ce qui est a déjà été, et ce qui sera a déjà été »[3]. Comment évaluer et réadapter ce qui est sensé relever de la transcendance ? Quels autres résultats que le salut de l'homme, faut-il attendre de l'entreprise de recherche du divin qui est le fondamental du religieux ? Comment alors appliquer avec rigueur au religieux les « 10 commandements de la bonne gouvernance » ? Prenons à titre purement indicatif les exemples de l'équité et de la prise de décision éclairée. Quelle équité assurer quand certains membres de la communauté de croyants sont des élus, des mis à part par le divin pour parler en son nom ? Quelle décision éclairée quand la seule référence, dans l'oubli du dynamisme social, est le livre saint tel qu'interprété par l'élu du divin ? Par où l'on voit que le rigorisme managérial de la bonne gouvernance se heurte à la gestion du religieux et l'on est tenu de déterminer une autre approche de la bonne gouvernance.

Il en va de même des finalités contrastées de la bonne gouvernance du domaine politico-économique et du domaine religieux. Alors que la bonne gouvernance managériale et politico-économique a pour fin une gestion régulée en vue du bien-être social, la bonne gouvernance du religieux a pour fin l'obéissance à la parole de Dieu ou aux préceptes religieux en vue de la régulation de la conduite des individus et de la félicité éternelle. On pourrait toutefois préciser qu'au niveau du religieux la fin attendue de la pratique religieuse peut varier en fonction des obédiences. Il demeure que l'idée d'une félicité dans l'au-delà ou dans la réalité immédiate est un dénominateur commun aux religions. E. Barnavi et A. Rowley (2006, p. 30) choisissaient ces mots pour dire « les ambitions rédemptrices communes aux religions » : « arracher l'homme à la terre, organiser le vouloir-vivre des gens autour d'une mobilisation spirituelle ». Cet *arrachement* à la terre consiste en un primat accordé aux réalités spirituelles, l'organisation de l'existence sociale ayant pour fin la tension vers la volonté rédemptrice du divin. Le Christ n'invitait-il pas ses disciples à chercher « premièrement le royaume et la justice de Dieu, et toutes ces choses [leur] seront données par-dessus »[4] ? C'est cet arrachement aux réalités temporelles en vue d'une élévation spirituelle, cette primauté accordée au monde spirituel, qui est le point de mire de la bonne gouvernance dans le domaine religieux. Au contraire, c'est cette

[3] *La bible*, Ecclésiaste 3, 14-15
[4] *La Bible,* Matthieu 6, 33

organisation bien régulée en vue d'un heureux *attachement* à la terre qui constitue la fin même de la bonne gouvernance sociétale.

La bonne gouvernance n'est pas homogène, malgré le souci d'objectivité qui anime la conception managériale de la bonne gouvernance. Il faut donc distinguer la bonne gouvernance du religieux de la bonne gouvernance politico-économique. Il n'est d'ailleurs pas rare que la gestion économique d'une paroisse soit confiée à un conseil des affaires économiques et sociales, mais que dans l'exercice de la gestion surviennent des heurts entre le responsable de la pastorale, le Curé, "l'homme de Dieu", et ledit conseil. Il faut aussi noter que malgré la volonté de définir l'adaptabilité (ou la souplesse) comme un principe fondamental de la bonne gouvernance, la plasticité à un double niveau du religieux est un facteur limitant de l'application de la bonne gouvernance au sens politico-managérial.

2.2- La double plasticité du religieux et le facteur limitant du rigorisme de la bonne gouvernance

Sous l'impulsion de la Banque Mondiale et du Management, il semble évident pour notre modernité culturelle de s'aligner sur les démarches et les finalités de ce qu'il est convenu d'appeler la bonne gouvernance. Mais non seulement les procédures managériales ne cadrent pas avec toutes les entreprises humaines, mais en plus il est à se demander si le principe d'adaptabilité ne constitue pas une négation de la rigueur scientifique que l'on veut imprimer aux exigences de la bonne gouvernance. Cette double préoccupation est ce que nous renvoie le domaine du religieux.

Le religieux nous ramène à une double plasticité : une intérieure et individuelle et une collective et structurelle. Les dogmes et exigences religieuses, loin de scléroser le vécu du croyant, conduisent à une animation intérieure faite de tensions entre le moi et le surmoi (constitué par l'éducation, la loi et les pratiques religieuses). Tenu de réguler en permanence sa vie pour l'aligner sur les exigences du transcendant, le croyant, par la conscience religieuse, anime une existence intérieure tiraillée, comme dirait Freud, entre Thanatos et Éros. Cette régulation permanente varie d'un individu à l'autre, d'une circonstance à l'autre, d'un niveau de conscience religieuse à l'autre. Dans tous les cas, le croyant ne se trouve point tourné vers une démarche de bonne gouvernance managériale et scientifique, mais vers les principes divins et des tensions internes au sujet, vers des modalités qui échappent à des règles figées. N'est-ce pas que chaque croyant vit une intériorité qui ne saurait objectivement être appréciée ou évaluée ? Pourquoi tel ou tel individu, abandonnant diplômes et parenté, décide de s'abandonner au service divin pensant répondre à un appel intérieur, alors que tel autre, éduqué dans les mêmes

conditions, se contente de quelques sporadiques pratiques religieuses ? Aucune étude sociologique ou économique ne pourra déterminer avec rigueur une explication plausible et généralisable à cet « appel intérieure » (à quoi on peut donner la désignation qu'on voudra). La vie échappe au rigorisme scientifique et la vie spirituelle échappe au mécanisme du vivant autant qu'à la prévisibilité scientifique. C'est pour l'avoir compris que Bergson nomme "Métaphysique positive" le fruit de la réunion de la pensée scientifique et de la pensée morale et religieuse. Cette synthèse se réalise par l'application de la méthode scientifique à la vie intérieure, application évitant tout physicalisme et pensant la vie morale et la vie religieuse de l'homme comme ce vers quoi tend l'élan de vie. C'est que la vie intérieure est caractérisée par une plasticité et, partant, par une irrationnalité que ne sauraient capturer les règles managériales de bonne gouvernance. La bonne gouvernance du religieux – si on s'autoriser ici cette désignation – sera donc tout autre que celle du politique ou de l'économique.

Au niveau institutionnel, la situation des structures religieuses semble se présenter autrement, puisqu'il s'agit de gérer une organisation sociale, c'est-à-dire une organisation se donnant comme un moyen au service d'une fin religieuse donnée. La démarche et les principes de la bonne gouvernance managériale pourraient ici s'appliquer à la gestion. Toutefois, la finalité n'étant pas la même, les exigences de la religion prendront, à un certain niveau, le pas sur la volonté managériale. Il ressort ainsi de l'étude menée par Xavier Couplet et Daniel Heuchenne sur les religions et la bonne gouvernance, et publiée dans leur ouvrage *Religions et développement,* que les idées religieuses et les dirigeants religieux peuvent être des facteurs influant sur le développement de la société. Pour eux, on peut même classer les sociétés sur le fondement des religions dominantes : certaines religions favorisent le développement social et démocratique, d'autres le stagnent, tandis que d'autres encore favorisent la régression. Si cette classification et sa justification sont contestables, elles ont l'intérêt de montrer l'importance des facteurs religieux dans la démarche qualitative de la gouvernance. Elles confirment que les religions n'ayant pas les mêmes finalités de développement que la gestion politique et économique, les bonnes gouvernances prennent à ce niveau institutionnel aussi des trajectoires différentes. On peut alors comprendre les conflits que peuvent engendre ces divergences de trajectoires. C'est ce qui apparait lorsque le « pouvoir régalien » se heurte au « pouvoir divin » et que chaque entité se prévaut du pouvoir absolu et de la mauvaise compréhension du pouvoir par l'autre. Saint Augustin notait déjà ce conflit larvé (tant au niveau individuel que social) lorsqu'il décrivait symboliquement la lutte entre "la Cité de la Terre" et "la Cité de Dieu", la quête de la gloire humaine et la quête de la gloire divine, et à terme, la finalité de la gouvernance et la finalité de la gouvernance religieuse. Telle est l'ambition de son volumineux ouvrage *La*

Cité de Dieu qui invite à privilégier, pour qui ne veut s'égarer par un amour excessif de soi, le royaume céleste sur les nourritures terrestres.

Mais, peut-être convient-il de nuancer cette scission du politique et du religieux : elle ne fonctionne qu'accidentellement en Afrique et surtout dans l'Afrique traditionnelle. Car ici, comme l'a vu Augustin Dibi, la religion est partout présente tant dans le mode de vie et de production de l'Africain que dans sa sexualité. Et d'écrire que pour l'Africain la religion est la « métaphore de la vie, une esthétique soucieuse d'assumer tout ce par quoi il se médiatise : terroir, genre de vie, mode de production, sexualité. La sphère religieuse ne tend-elle pas ainsi à fusionner avec la sphère de la vie tout court ? » (A. Dibi, 2018, p. 34). Il demeure toutefois qu'ici aussi la bonne gouverne peut prendre des courbures particulières et parvenir à une flexibilité qui perdrait l'approche managériale et politique de la bonne gouvernance. La scission entre politique et social, entre existence religieuse et existence profane ou laïque, étant gommée par cette métaphore de la vie qui subsume l'exister dans un ensemble englobant, la bonne gouvernance exige seulement plus d'adaptabilité que la bonne gouvernance managériale.

N'est-ce pas ceci l'humain : la nécessaire adaptation aux réalités fluctuantes de la vie et de l'histoire ? Henri Bergson avait raison de poser que là où il y a vie circule la flexibilité qui défie l'automatisme et la rigidité. La vie est flexibilité, dynamisme : elle est à l'écoute des sonorités diverses du courant historique. Mais, la trop grande plasticité des règles ne nie-t-elle pas les règles ? De quelle règle parlerait-on quand la gouvernance n'obéirait qu'à des règles si adaptables et flexibles qu'elles flirteraient avec une absence de règles ? Ainsi, le religieux ne marque-t-il pas cette réalité que la bonne gouvernance est fluctuante et que les termes appellent précision quand le signifiant est évoqué ? Autant dire que les commandements de la bonne gouvernance ne peuvent uniformément et objectivement tout commander.

CONCLUSION

Que retenir comme essentiel de ce parcours qui a porté sur le concept de bonne gouvernance en religion ? Le concept de gouvernement étudié par les philosophes depuis l'Antiquité et structuré à partir du XVIème siècle, en particulier par Locke et Montesquieu, laisse apparaître plusieurs approches dont l'art de gouverner duquel se dégage le concept de gouvernance. La Bonne Mondiale reprendra dans les années 1990 ce concept pour dicter des règles de gestion politiques devant conditionner l'aide et les transactions économiques. De l'inflation de ces exigences, le management politique et entrepreneurial édictera la démarche et les principes de la bonne gouvernance dans tous les secteurs de l'activité humaine. Ces principes, bien qu'ayant un nombre variant d'un organisme à l'autre, constituent pour tous les

secteurs d'activité humaine les « Commandements de la bonne gouvernance ». Or, ces principes s'appliquent mal au domaine religieux caractérisé par la plasticité et le dynamisme de l'intériorité qui échappent aux exigences de la bonne gouvernance politico-managériale et économique. Il faut dès lors distinguer la bonne gouvernance politique et managériale de la bonne gouvernance de la religion. Ce qu'il faut comprendre en fin de compte c'est que la gouvernance aux principes rigoureusement entendus est inopérante en religion et cela montre, à suffisance, la nécessité de penser la gouvernance comme une donnée plurielle et circonstanciée. Peut-être gagnerait-on simplement à retenir la responsabilité et l'amélioration continue comme les essentiels paradigmes de ce qu'il faut appeler « bonne gouvernance ».

Ambitions différentes, démarches différentes, références différences pour des finalités différentes, les bonnes gouvernances s'énoncent au pluriel. Cette conjugaison au pluriel de la bonne gouvernance peut conduire à la mise en crise de la bonne gouvernance managériale qui semble se donner comme une exigence idéologique à des fins oublieuses de l'humain qui est un être dynamique et imprévisible. Le religieux ne marque-t-il pas alors cette réalité que la bonne gouvernance est fluctuante en fonction des domaines, au point où chaque fois que le concept gouvernance est évoqué il importe d'en définir les cadres d'application ? Autant dire que les commandements de la bonne gouvernance ne peuvent uniformément et objectivement tout commander. Peut-être même qu'il ne serait pas audacieux de dire que la bonne gouvernance est de l'ordre de cette pierre philosophale qui a traversé toute l'histoire de l'humanité sans connaître de référent concret.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUGUSTIN Saint, 2010, *La Cité de Dieu*, Traduction L. Moreau, Paris, Jaques Lecoffre

BARNAVI Elie, ROWLEY Antony, 2006, *Tuez-les tous ! La guerre de religion à travers l'histoire VIIe – XXIe siècle*, Paris, Perrin

BENZ Arthur / PAPADOPOULOS Yannis, 2006, *Gouvernance et Démocratie. Comparaison des expériences nationales, européennes et internationales*, Traduction de S. Pastorelli, London: Routledge/ECPR, kolibris.univ-antilles.fr, Consulté le 25 mars 2025

BERGSON Henri, 1990, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, PUF/Quadrige

COUPLET Xavier et HEUCHENNE Daniel, 2005, *Religions et développement,* extrait de texte repris par le Rapport du « 6e Congrès de science des systèmes » du 19 au 22 septembre 2005, https://www.afscet.asso.fr/resSystemica/Paris05/couplet.pdf, consulté le 26 mars 2O25

DIBI Kouadio Augustin, 2018, *L'Afrique et son autre : la différence libérée,* Abidjan, Nouvelles Editions Balafons (NEB)

FREUD Sigmund, 2015, *Cinq leçons sur la Psychanalyse*, Trad. Yves Le Lay, Paris, Petite Bibliothèque Payot

« Gouvernance : définition, objectifs, principes, volet social et sociétal », in *Youmatter,* 2025, https://youmatter.world, Consulté le 30 mars 2025

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, 2007, *Pratiques de bonne gouvernance pour la protection des droits de l'homme,* New York, Production des Nations Unies, https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbcd/486/jahial/webdav/shared/maintsite/policy_and_reserch/62/A_62_36_FR.pdf,

La Bible, 1979, Traduction "Louis Second", Paris, Centurion

LOCKE John, 2001, *Du gouvernement civil,* Traduction David Mazel, Edition électronique Macintosch

MONTESQUIEU Charles-Louis, 1969, *De l'esprit des lois,* Tome II, Paris, Nouveaux Classiques Larousse

PITSEYS John, 2010, « Le concept de gouvernance », in *Varia – Revue interdisciplinaire d'études juridiques,* 2010/2, Volume 65, pages 207 à 228,